

PROCES-VERBAL de la 29ème assemblée générale annuelle de la société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, le samedi 25 juin 1955 à Auvernier.

=====

Le temps est au plus beau pour accueillir les administrateurs communaux qui débarquent qui du train, qui du tram, qui des autos dans la pittoresque localité du vin et du poisson.

Afin de placer d'emblée la journée sous un signe favorable, le Conseil communal d'Auvernier reçoit ses invités dans les jardins du Château d'Auvernier. Sous l'aimable conduite du maître des lieux, l'encavage réputé du Château d'Auvernier est visité. Cette visite permet à d'aucuns d'admirer l'ordonnance et la tenue des magnifiques vases en bois qui en font l'une des plus belles caves du vignoble.

Au cours de la collation qui est servie à l'issue de cette visite, M.Maurice FISCHER, président du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux administrateurs communaux et dit le plaisir de sa commune de recevoir ces dévoués serviteurs des communes.

Les membres de la société et leurs invités se rendent ensuite au collège et il est 10 h.15 quand le président, M.Robert BEGUIN, déclare ouverte la séance administrative.

40 membres actifs sont présents.

Le président salue MM. Pierre-Auguste LEUBA, conseiller d'Etat, Camille BRANDT, ancien conseiller d'Etat, membre d'honneur, Jean-Pierre PORCHAT, chancelier d'Etat, René TSCHANZ, contrôleur des communes et Théodore BECKER, membre d'honneur.

Le président excuse l'absence de M.Paul ROGNON, membre honoraire et des membres Maurice Bovet (Villiers), Charles Braun (Cernier), Robert Favre (Cortailod), Jules Gaberel (Coffrane), Pierre Gentil (Fleurier), Willy Henry (Rochefort), Adolphe Kormann (Fenin-Villard-Saules) et A.Zbinden (Travers).

L'ordre du jour se poursuit par la lecture des rapports du comité et des contrôleurs des comptes.

Dans son rapport de gestion, le président relève que, au cours de l'exercice qui se termine, la société a eu le chagrin de perdre l'un de ses bons membres, M.Charles JUAN, fonctionnaire communal à St.Blaise. L'assemblée se lève et observe quelques instants de silence en mémoire de ce jeune collègue enlevé trop tôt à son village de St.Blaise qu'il aimait tant et pour lequel il se dépensait sans ménagement.

L'effectif de la société est de 70 sociétaires, dont 2 membres d'honneur et 8 honoraires.

Le comité s'est réuni 4 fois pour liquider les affaires courantes et examiner le travail de la commission d'étude du statut du personnel et de l'échelle des traitements.

Le projet de statut du personnel a enfin pu être mis au point et il a pu être envoyé à tous les Conseils communaux en avril dernier. Le président souligne la compréhension dont ont fait preuve les membres de la commission des finances du Groupement des communes du Littoral, ce qui a permis de travailler dans un esprit de parfaite entente avec les délégués de notre société.

Le projet d'une échelle de traitements, mis au point par le comité-élargi, a aussi été remis à la commission des finances des communes du Littoral. Il sera examiné en même temps que le statut par les directeurs des finances au cours d'une séance spéciale.

Enfin, le président en charge de la société a été choisi par le Conseil d'Etat pour représenter notre Groupement au sein du comité de la Caisse de Pensions de l'Etat. Cette marque d'estime à l'égard de notre société est appréciée à sa juste valeur et le président exprime notre gratitude au Conseil d'Etat.

Pour terminer, le président évoque le 30ème anniversaire de la société qui sera célébré en 1956.

Rapport des comptes.- Le rapport du caissier déclare que l'Actif de la société a augmenté et s'élève à Fr. 2.192,35 au 30.4.1955. L'augmentation de Fr. 312,65 vient grossir le fonds du 30e anniversaire qui accuse ainsi un capital de Fr. 524,75.

Par la voix de M.Benoit COLIN, les vérificateurs des comptes reconnaissent la parfaite exactitude de la comptabilité de la société et proposent d'en donner décharge au caissier.

Ces trois rapports sont adoptés à l'unanimité.

Mutations.- MM. J.P.Thiébaud, employé au bureau communal d'Auvernier, W.Aeby, administrateur communal aux Hauts-Geneveys, André Graber, secrétaire-adjoint à St.Blaise, et Benoit, administrateur communal aux Planchettes, sont admis, à l'unanimité, comme membres de la société.

Il est enregistré la démission de M.J.P.Juvet qui a quitté son emploi au bureau communal de Cortaillod.

Assemblée générale de 1956.- Sans opposition, l'assemblée accorde les pleins pouvoirs au comité pour l'organisation de l'assemblée de 1956 qui coïncide avec le 30ème anniversaire de la fondation de la société.

Nomination des vérificateurs des comptes.- M.Cathoud déclare qu'il faut faire une rotation et il demande d'être remplacé à cette charge.

M.Benoit Collin est réélu et il lui est adjoint M.J.P.Bonjour de Cortaillod.

A l'unanimité, l'assemblée vote le maintien des cotisations actuelles, soit: actifs Fr. 10.- par année;

membres honoraires en activité Fr. 5.- par année.

Divers.- M.Paul Zaugg, caissier communal à Couvet, a atteint cette année 25 ans de sociétés. Le comité a examiné cette question et a décidé de fêter tous les jubilaires l'année prochaine à l'occasion du 30e anniversaire.

La séance administrative est ensuite levée à 10 h.35.

=====

Le président introduit et donne la parole à M.Roger BENOIT, administrateur communal aux Ponts de Martel qui traite un sujet très actuel: le nouveau plan comptable.

Après avoir rappelé les dispositions légales de la loi sur les communes de 1888, M.Benoit fait l'historique des systèmes comptables appliqués dans les communes neuchâteloises depuis cette époque. Il analyse ensuite le nouveau plan comptable proposé par le service du contrôle des communes. Il en tire des conclusions personnelles qui montrent bien qu'il a étudié à fond et appliqué pratiquement le nouveau plan.

Pour illustrer son exposé, M.Benoit fait distribuer des brochures faisant la synthèse du nouveau plan comptable et son application formelle dans la commune des Ponts de Martel.

Chaleureusement applaudi par l'assemblée, l'orateur est remercié par le président qui déclare que le nouveau plan est incontestablement plus clair que celui de 1933. Les comparaisons entre communes seront facilitées.

Le nouveau plan détermine nettement le compte d'exploitation, le compte des variations de la fortune et le compte de Pertes et Profits. Il souhaite que cette question soit favorablement accueillie dans les communes. Ce plan constitue la première étape de la normalisation des finances communales.

Au cours de la discussion générale qui suit, M.BUECHE regrette que la société n'ait pas pris position au sujet de l'introduction de ce nouveau plan comptable. Il estime que c'était son rôle et il est désagréable de se trouver devant un fait accompli.

Le président déclare que la société n'a pas été informée officiellement de cette affaire.

M.MATILE remercie son collègue Benoit. Il rend hommage du travail du contrôle des communes. Cet organisme ne cherche nullement à contrôler ou surveiller outre mesure les communes, mais à rendre service aux administrations communales.

M.AMEZ-DROZ estime que ce plan comptable constitue une atteinte à l'autonomie des communes.

Le président répond qu'il ne s'agit en définitive que d'une question matérielle qui ne compromet en aucune manière l'autonomie des communes.

M.HOSTETTLER s'étonne de la déviation de la discussion générale. Il croit savoir qu'aucune opposition sérieuse ne s'est manifestée dans aucun district,

M.BENOIT se permet de demander si le plan comptable de 1889 a touché à l'autonomie des communes ? Il faut évoluer avec le temps et adapter la comptabilité communale aux conditions actuelles.

M.Pierre-Auguste LEUBA, chef du département de l'Intérieur, apporte la conclusion au débat en déclarant que l'autonomie des communes n'est absolument pas touchée. Le Conseil d'Etat est trop respectueux de cette autonomie communale pour y apporter une restriction quelconque. Il explique les raisons qui ont motivé l'étude de ce nouveau plan comptable dans les communes. Il était nécessaire, pour permettre un contrôle efficace et une répartition équitable des diverses subventions, de mettre de l'ordre dans la comptabilité communale actuelle qui est fort embrouillée vu la multiplicité des affaires traitées par les communes. Il a été fort intéressé par le travail de M.Benoit qui a bien fouillé le problème. M.LEUBA conclut en déclarant que le Conseil d'Etat a pris hier un arrêté imposant le nouveau plan comptable aux communes à partir du 1er janvier 1956.

Le président remercie derechef M.Benoit et déclare close la 29ème assemblée générale. Il est 11 h.15.

=====

Chacun se rend ensuite dans les caves de MM.Ernest de Montmollin et fils où un excellent crû aiguisé les appétits et fait apprécier le déjeuner qui est servi à l'Hôtel du Poisson.

Notre vice-président, M.Clément GIRARD, fonctionne comme major de table et, avec sa souriante autorité, dirige excellemment les feux oratoires.

M.P.A.LEUBA, conseiller d'Etat, prend le premier la parole pour apporter tout d'abord le salut du Conseil d'Etat. Il souligne ensuite tout l'intérêt de ses services à l'égard des administrateurs communaux qui sont "la cheville ouvrière" des communes. Il souhaite que les administrateurs et fonctionnaires des communes poursuivent leur tâche dans le même esprit ce qui est un gage de stabilité et de sécurité pour la République.

M.Camille BRANDT, ancien conseiller d'Etat, apporte son salut personnel et dit sa joie de participer à cette journée.

M.Jean-Pierre PORCHAT, chancelier d'Etat, remercie la société de l'avoir invité à participer à sa 29ème assemblée générale. C'est la première fois qu'il prend contact officiellement avec les administrateurs communaux qui sont en relations constantes avec la Chancellerie d'Etat. Il insiste sur l'importance des opérations électorales et demande aux administrateurs communaux de veiller à la bonne marche des bureaux de vote de leurs localités respectives.

M.E.VOUGA, conseiller communal, remercie la société d'avoir choisi sa commune comme lieu de réunion pour son assemblée annuelle. Membre de la commission des finances du Groupement des communes du Littoral, il se dit persuadé de l'issue favorable des pourparlers engagés entre la société des administrateurs le le Groupement des communes du Littoral. au sujet de la mise en vigueur du statut du personnel communal.

M.René TSCHANZ, contrôleur des communes, relève les bons rapports existants entre ses services et les administrations communales. Il déclare que le contrôle des communes est à la disposition des administrateurs communaux pour la mise en vigueur du nouveau plan comptable. Ses séances auront d'ailleurs lieu par district et chacun aura l'occasion de se renseigner.

Pour terminer, M.Robert BEGUIN, président de la société, remercie tous les orateurs et plus particulièrement le Conseil communal d'Auvernier et son administrateur, notre collègue Willy Cathoud, qui ont tout mis en oeuvre pour rendre agréables les quelques heures passées dans leur village.

La journée se termine ensuite par une course en bateau à St.Aubin où les participants sont reçus dans les jardins de l'Hôtel Pattus par le Conseil communal de cette localité. N.BRUGERE, conseiller communal apporte très gentiment le salut des autorités de St.Aubin.

Le président remercie les autorités locales de sa généreuse hospitalité et. regrettant les nécessités de l'horaire, chacun embarque à nouveau pour cingler sur le chef-lieu où la dislocation générale a lieu.

En résumé, journée réussie par le beau temps et dans une ambiance fort agréable.

Au nom du comité:

le secrétaire,

le président,

